



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 22 février 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Compte Administratif 2020 - Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 22 février à 16h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à la mairie de San Martino di Lota, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 16 février 2021.

PRESENTS : ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

GIAMARCHI Marie-Dominique	à	BATTESTI Gilles
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
MILANI Jean-Louis	à	MASSONI Jean-Joseph
PETRI-GUASCO Emmanuel	à	ROSSI Michel
PIPERI Linda	à	TIERI Paul
POLISINI Ivana	à	COLOMBANI Carulina
ROMITI Gérard	à	LACAVE Mattea
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	LOMBARDO Florence

ABSENTS : SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Compte Administratif 2020 - Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il convient d'adopter le compte administratif 2020, du budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le vice-Président délégué aux finances, Monsieur ARMANET a été élu Président de séance pour l'examen des comptes administratifs ;

Considérant que le Président, Louis POZZO DI BORGO, ordonnateur, s'est retiré au moment du vote ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué aux Finances et après en avoir délibéré ;

ADOPTE

Présents : 37

Suffrages exprimés : 34

Pour : 33

Contre : 1 (M. Morganti)

Abstentions : 3 (MM. Zuccarelli, de Casalta, Mme Salge)

Le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations qui présente les résultats suivants :

I) Résultat Brut de Clôture

Recettes réalisées : **2 663 873,17€**
Dont en investissement : 579 604,22€
En fonctionnement : 2 084 268,95€

Dépenses Réalisées : 995 706,37€
Dont en investissement : 375 266,76€
En fonctionnement : 620 439,61€

Le résultat brut de clôture s'élève à un montant de : **1 668 166,80€**

II) Résultat Net de Clôture

Compte tenu des restes à réaliser en recettes de 0,00 € et en dépenses de 584 819,74€, le résultat net de clôture 2020 s'élève à **1 083 347,06€**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **02 MARS 2021**
et publication ou notification
du **02 MARS 2021**
La Directrice de l'Administration Générale



Le vice-Président délégué aux Finances

Guy ARMANET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification